

Istituto di Studi
sulle
Relazioni Industriali

ISRI

Via Monte delle Gioie, 1
Tel. 06 86391126 / 06 86391347 /
06 86391328
Fax 06 86391019 – E-mail:
isri@isri.rm.it
00199 Roma

**PROGRAMME OPERATIONNEL
ITALIE/FRANCE Maritime**

2007/2013

Evaluation stratégique environnementale

Plan de monitoring

(ARTICLE 10 DIRECTIVE 2001/42/CE)

Roma, 9 Juillet 2007



REG. N. 9175.ISRI
UNI EN ISO 9001/2000



INDEX

1. Introduction	1
2. Sisyème de monitoring	2
2.1. Indicateurs de contexte.....	3
2.2. Indicateurs de monitoring des effets ambiants du programme.....	5
2.3. Indicateurs de performance	9

1. INTRODUCTION

La Directive 2001/42/CE (Directive VAS) prévoit à l'article 9 que les plans et les programmes soumis à l'Évaluation Ambiante Stratégique, une fois adoptés, sont mis à disposition du public et des autorités avec des compétences ambiantes, en même temps que les mesures adoptées au sujet du monitoring aux termes de l'article 10.

Ce document illustre les mesures adoptées pour surveiller les effets ambiants significatifs qui peuvent résulter de la réalisation du Programme Opérationnel Italie/France Maritime 2007-2013 dans le but, entre autres, de déterminer promptement les effets négatifs imprévus et adopter les mesures correctives nécessaires.

2. SYSTÈME DE MONITORAGE

Le système de monitoring du Programme Opérationnel construit dans le tableau de l'Évaluation Ambiante Stratégique a le devoir de fournir les informations nécessaires pour évaluer les effets ambiants des actions prévues, en permettant de vérifier si le Programme poursuit les objectifs de soutènement préétablis ou si, par contre, on produit des impacts négatifs inattendus, en permettant de déterminer promptement les mesures correctives qui éventuellement doivent se rendre nécessaires et en fournissant un support aux décisions. La Directive établit, en outre, que des mécanismes de contrôle existants peuvent être employés pour éviter des duplications du monitoring et elle prévoit l'acquisition d'informations par des sources différentes. Le système de monitoring des effets ambiants du programme doit donc faire partie intégrante d'un système de monitoring plus complet du Programme de manière à permettre une évaluation intégrée des effets ambiants avec ceux territoriaux, sociaux et économiques. La vérification des effets ambiants du Programme se joint donc au contrôle de la réalisation du point de vue procédural, financier et physique.

C'est donc à l'Autorité de Gestion, (Région Toscane), avec le support des Autorités ambiantes des quatre régions intéressées du PO, la rédaction de reports périodiques qui, sur la base de la mise à jour des données, évaluent les causes qui peuvent avoir déterminé une dérive des prévisions et proposent des mesures éventuelles de nouvelle orientation. Des reports seront préparés avec cadence au moins biennale pour tous les indicateurs déterminés et un report annuel pour une série d'indicateurs considérés plus significatifs. Les reports seront discutés à l'intérieur du Comité de Suivi et utilisés comme moyen pour une éventuelle nouvelle orientation des actions.

Ces reports seront diffusés à travers les sites web des Régions intéressées par le PO et présentés et discutés avec les autorités ambiantes et avec le public intéressé au cours d'au moins deux rencontres annuelles qui auront lieu à la distance au moins de trois mois, pour consentir la production d'observations et la définition d'indications pour l'éventuelle nouvelle orientation du programme opérationnel en relation aux impacts ou modifications des indicateurs.

Le système de monitoring projeté prévoit les phases suivantes:

- Détermination des indicateurs ambiants en usage dans les Régions considérées;
- Détermination des indicateurs ambiants à utiliser pour le monitoring des effets des actions du PO;
- Définition des modalités de collecte, mise à jour et présentation des données;
- Définition des sujets impliqués dans l'activité de monitoring;
- Définition du programme dans l'espace et dans le temps des activités de monitoring;
- Élaboration des éléments pour la rédaction des reports de monitoring;
- Élaboration des éléments pour la vérification du cours du tableau de référence et des indicateurs respect aux prévisions formulées dans le plan.

Par rapport aux phases précédemment décrites on a procédé à la détermination d'une série complète d'indicateurs qui peut fournir des informations sur les effets ambiants qui les interventions prévues par le PO peuvent produire sur le contexte ambiant précédemment décrit et sur la réalisation effective des objectifs ambiants déterminés.

Les indicateurs ont été subdivisés en trois typologies: indicateurs de contexte, indicateurs de monitoring et indicateurs de performance.

2.1. Indicateurs de contexte

Pour évaluer l'évolution du contexte ambiant on fera référence aux indicateurs utilisés pour la rédaction de l'analyse ambiante consultable dans le Chap. 2 du Rapport Ambiante "Analyse du contexte ambiant". Ils sont reportés dans le tableau de synthèse suivant.

INDICATEURS DE CONTEXTE	
Composante ambiante	Indicateurs
Climat et atmosphère	<ul style="list-style-type: none"> – Concentration moyenne de SO₂ (µg/ m³) (1) – Concentration moyenne de NO₂ (µg/ m³) (2) – Concentration moyenne de PM₁₀ (µg/ m³) (1) – Concentration moyenne de CO (mg/ m³) (2) – Concentration moyenne d'ozone (µg/ m³) (3) – Transport public local dans les villes (lignes urbaines de transports dans les communes chefs-lieux de province pour 100 Km² de territoire municipal)

INDICATEURS DE CONTEXTE	
Composante ambiante	Indicateurs
	<ul style="list-style-type: none"> – Indice du transport routier de marchandises merci (tonnes de marchandises entrant et sortant par transport routier par habitant) – Indice du trafic aérien (passagers débarqués et embarqués par avion pour 100 habitants) – Densité d'habitation (hab./km²)
Eau	<ul style="list-style-type: none"> – Utilisation ressources hydriques à usage civile (Mm³/année) – % d'usagers desservis par l'épurateur – N° de stations d'épuration existantes – Côtes où il n'est pas permis de se baigner à cause de la pollution (% de Km de littoral où il est interdit de se baigner par rapport au total de Km du littoral)
Sol	<ul style="list-style-type: none"> – Surface agricole utilisée (ha) – % Surface forestière frappée par des incendies par rapport à la superficie totale de forêts – Surface agricole utilisée/superficie totale – Sites contaminés (n°) – Carrières et mines
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> – Surface totale zones protégées (ha) – N° SIC/pSIC – N° ZPS – Surface Réseau Natura 2000 (ha) – Surface régionale couverte par forêt (%) – Surface forestière (ha)
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> – Visiteurs de biens culturels (nombre de visiteurs de musées publics d'antiquité et d'art par km²) – Territoire protégé aux termes de la Loi n° 1497/1939 (Décret législatif n° 490/1999) (km²) – % de territoire protégé aux termes de la Loi n° 1497/1939 (Décret législatif n° 490/1999) – Territoire protégé aux termes de la Loi n° 431/1985 (Décret législatif n° 490/1999) (km²) – Territoire protégé aux termes de la Loi n° 1497/1939 et de la Loi n° 431/1985 (Décret législatif n° 490/1999) (km²) – % de territoire protégé aux termes de la Loi n° 1497/1939 et de la Loi n° 431/1985 (Décret législatif n° 490/1999)
Population et santé humaine	<ul style="list-style-type: none"> – Installations présentant des risques pour l'environnement et pour la santé humaine autorisées
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> – Déchets urbains collectés par habitant (en kg) – Collecte sélective de déchets urbains sur le total des déchets urbains (%) – Production de déchets urbains due à la population de touristes (tonnes/an) – Déchets spéciaux totales (tonnes/an)

INDICATEURS DE CONTEXTE	
Composante ambiante	Indicateurs
	– Déchets spéciaux dangereux (tonnes/an)
Energie	<ul style="list-style-type: none"> – Energie produite à partir de sources renouvelables (GWh d'énergie produite à partir de sources renouvelables par rapport au total de GWh produits, %) – Intensité énergétique de l'industrie (milliers de TEP par millions d'euros de valeur ajoutée produite par l'industrie) – Consommation d'énergie électrique couverte par des sources renouvelables (% de la production brute d'énergie électrique à partir de sources renouvelables par rapport à la consommation intérieure brute d'énergie électrique)

Une analyse périodique du contexte ambiant permet de vérifier quels peuvent être les variations soit de difficulté soit d'opportunité du territoire régional en permettant une nouvelle orientation du PO en tel sens. En outre des impacts négatifs même indirects, qui dérivent par la réalisation du PO, peuvent être déterminés, quoiqu'une analyse semblable résulte plutôt complexe considérée la nécessité de faire abstraction des facteurs extérieurs aux domaines d'action du programme même.

Les indicateurs de contexte ont principalement été fournis par la banque de données ISTAT, par l'APAT et par l'ENEA pour les régions italiennes et par des publications par des organismes territoriaux, plans et études de secteur pour la Région Corse. Souvent la périodicité de la mise à jour est annuelle, quoiqu'elle change selon l'indicateur.

2.2. Indicateurs de monitoring des effets ambiants du programme

Les indicateurs de monitoring permettent d'évaluer si et dans quelle mesure les actions prévues par le Programme sont en train de se remuer vers les objectifs de soutien fixés.

Les indicateurs de monitoring sont strictement reliés aux interventions proposées par le PO, et les données relatives seront fournis directement par les Organismes déterminés au cours de la sélection des mêmes indicateurs, (Instituts de Recherche Statistique, Organismes désignés au contrôle ambiant). Les indicateurs de monitoring ont été déduits, non seulement par des sources indiquées précédemment, mais aussi par l'analyse détaillée des actions du PO. Les sujets responsables de la réalisation du PO sont obligés à adopter des mesures adéquates à garantir l'obtention des données utiles au peuplement des indicateurs déterminés.

Axes prioritaires	Actions prévues par le PO ayant des effets sur l'environnement	Indicateurs
1. "Accessibilité et réseaux de communication"	<ol style="list-style-type: none"> 1. Intervention de l'amélioration de la coordination entre ports, aéroports et plateformes logistiques à travers l'utilisation de technologies de l'information et de la communication, spécialement les services et l'interfonctionnalité des services portuaires commerciaux, pêche et marchandises, dans une perspective de développement des Autoroutes de la Mer 2. Création d'un réseau unitaire entre ports touristiques et d'un réseau unitaire d'offre de services touristiques rattaché au premier, visant surtout à la qualification de l'offre touristique et au développement du secteur des constructions et des services pour la navigation de plaisance 3. Interventions d'optimisation du transport public transfrontalier de passagers et marchandises 4. Développement de systèmes d'information et billetterie en ligne utiles aux systèmes de transport multimodal sur terrestre, maritime et aérien (<i>info-mobility</i>) 	Indice de trafic routier des marchandises (tonnes de marchandises en entrée et en sortie sur la route par habitant)
		Indice du trafic aérien (passagers débarqués et embarqués par voie aérienne par 100 habitants)
		Indice du trafic nautique (passagers débarqués et embarqués par voie maritime par 100 habitants)
		Indice de trafic des marchandises en navigation de cabotage par 100 habitants
		Présences de touristes/population régionale (n./hab.)
2. "Innovation et compétitivité"	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adoption de solutions conjointes de "haute technologie" et de techniques liées à la société de l'information dans le secteur agricole, agroalimentaire, de l'artisanat, touristique et commercial 	<p>Productivité dans le secteur de la pêche</p> <p>Valeur adjointe de la pêche, pisciculture et services liés par ULA du même secteur (Milliers d'euros ; année de référence 2000)</p>
		<p>Productivité du travail dans l'artisanat</p> <p>Valeur adjointe par chargé des PMI inscrites au tableau de l'artisanat (en milliers d'euro lire et euros courants)</p>

		<p>Productivité du travail dans l'industrie dans le sens strict</p> <p>Valeur adjointe de l'industrie dans le sens strict sur les ULA du même secteur (Milliers d'euros ; année de référence 2000)</p>
		<p>Productivité du travail dans le commerce</p> <p>Valeur adjointe du secteur Commerce de gros et de détail sur les ULA du même secteur (Milliers d'euros ; année de référence 2000)</p>
		<p>Productivité du travail dans le tourisme</p> <p>Valeur adjointe du secteur du tourisme par ULA du même secteur (Milliers d'euros ; année de référence 2000)</p>
		<p>Degré d'utilisation d' Internet dans les entreprises</p> <p>Pourcentage de chargés des entreprises (avec plus de dix chargés) des secteurs industrie et services qui utilisent des ordinateurs reliés à Internet</p>
		<p>Présences de touristes/population régionale (n./hab.)</p>
<p>3. "Ressources naturelles et culturelles"</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Implémentation d'initiatives conjointes pour le gouvernement des ressources naturelles protégées (ex. gestion des parcs marins) et création d'institutions communes ou coopératives et, en perspective, un réseau unitaire pour la sauvegarde de l'environnement 2. Démarrage d'un processus intégré de construction d'une Agenda 21 pour le territoire de coopération et d'un plan d'action pour la durabilité et l'adoption répandue et étendue des politiques de Göteborg et des protocoles de Kyoto 3. Développement de dispositifs d'orientation global pour le gouvernement du territoire et des ressources qui puissent orienter les activités productives vers la durabilité, spécialement par rapport au tourisme et aux activités industrielles et portuaires 	<p>Surface totale des zones protégées (ha)</p> <p>Surface Réseau Natura 2000 (ha)</p> <p>% surface forestière traversée par des incendies sur le total de la superficie forestière</p> <p>Espèces végétales vasculaires protégées (% sur le totale par région)</p> <p>Territoire où on peut chasser/n. chasseurs (ha/n)</p> <p>% surface régionale exposée à des débordements</p> <p>Côtes où la baignade n'est pas autorisée à cause de la pollution (% de Km de côtes où la baignade n'est pas autorisée par Km de côtes totales)</p> <p>% surface régionale exposée à des éboulements</p> <p>Energie produite par des sources</p>

	<p>4. Création de dispositifs pour le monitoring et la prévention des risques environnementaux liés aux incendies, à fragilités hydrogéologiques, pollution de la mer liée aussi au transport maritime</p> <p>5. Création d'une coordination unitaire pour le développement de la production d'énergie durable qui qualifie l'utilisation d'énergie renouvelable (énergie éolienne, géothermique, photovoltaïque et solaire) et diffuse la culture de l'épargne énergétique</p> <p>6. Harmonisation des systèmes et des méthodes d'évaluation des composantes environnementales par rapport aux plan et programmes existants dans le territoire transfrontalier, spécialement par rapport à la pêche et de l'aquiculture</p> <p>7. Réalisation d'actions de coopération pour la valorisation du patrimoine culturel commun, matériel et immatériel, l'identité culturelle, les racines, les traditions communes etc.</p>	renouvelables (GWh d' Energie produite par des sources renouvelables sur GWh produits au total %)
		Concentration moyenne de SO2 (µg/mc)
		Concentration moyenne de NO2 (µg/mc)
		Concentration moyenne de PM10 (µg/mc)
		Concentration moyenne de CO (mg/mc)
		Concentration moyenne de CO2 (mg/mc)
		Concentration moyenne de ozone (µg/mc)
		Pourcentage de côte contrôlée sur le totale de côte à contrôler (%)
		Érosion hydrique: Taux de perte du sol (t/ha/a)
		Énergie produite par des sources renouvelables (GWh d'énergie produite par des sources renouvelables sur GWh produits au total %)
Consommation d'énergie électrique couverte par des sources renouvelables (% de la production brute d'énergie électrique à partir de sources renouvelables par rapport à la consommation interne brute d'énergie électrique)		
Présences de touristes/population régionale (n./hab.)		

<p>4. "Intégration des ressources et des services"</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création d'un portail conjoint informatif sur la capacité d'hébergement, l'accueil et les ressources touristiques 2. Création et renforcement des réseaux entre institutions culturelles et utilisation conjointe des infrastructures culturelles 3. Création d'un système commun de promotion des actions d'investissement des partenariats public-privé visant la requalification urbaine et la réalisation d'infrastructures de service 4. Création de réseaux thématiques dont l'objectif est d'intégrer les services pour la qualité de la vie au service des citoyens et des entreprises dans le but de diffuser les opportunités dans l'ensemble du territoire transfrontalier (culture, éducation, commerce etc) 	<p>Présences de touristes/population régionale (n./hab.)</p>
--------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------

2.3. Indicateurs de performance

Dans le but d'évaluer les résultats obtenus par le Programme en relation à la poursuite des objectifs ambiants a été défini une série d'indicateurs appelés "de performance".

Les indicateurs de performance sont strictement reliés aux objectifs de soutien ambiant prévus dans le Rapport Ambiant, et les données relatives seront directement fournis par les Organismes déterminés au cours de la sélection des mêmes indicateurs (Instituts de Recherche Statistique, Organismes désignés au contrôle ambiant). Les sujets responsables de la réalisation du PO sont obligés à adopter des mesures adéquates à garantir l'obtention des données utiles au peuplement des indicateurs déterminés.

INDICATEURS DE PERFORMANCE	
OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL	Description
1.1 Soutien et développement des zones naturelles protégées et des sites Natura 2000	Aires protégées concernées (N – Ha) sites Natura 2000 concernés (N – Ha)
1.2 Protection des liens et des fonctions des système écologiques ainsi que de la connectivité écologique au niveau terrestre et marin	Milieus naturels (Ha) Taux de reboisement (ha/an) Augmentation en % de la surface forestière par rapport au total du territoire régional
1.3 Conservation et restauration des habitats naturels et semi-naturels terrestres et marins, en mettant l'accent sur la frange littorale afin d'encourager le développement naturel de la faune sauvage	Diminution du taux d'urbanisation côtière Type d'habitats concernés (N)
1.4 Réduction de la perte de biodiversité et protection des espèces animales et végétales vulnérables ou menacées	Espèces menacées concernées (N)
1.7 Promotion et adoption de systèmes de gestion du tourisme qui soient durables pour l'environnement	Actions visant au développement du tourisme durable Parcours de tourisme durable (N°)
2.1 Prévention et gestion des risques naturels liés aux agglomérations, aux implantations d'activités productives et aux infrastructures	Technologies de l'information et de la communication visant à la prévention et à la gestion des risques Réduction de la surface à risque d'inondations (km ²) Réduction de la surface à risque d'éboulements (km ²) Réduction du nombre d'habitants exposés à l'amiante (N°) Réduction du nombre d'habitants exposés au radon (N°)
2.2 Prévention de l'érosion, notamment de l'érosion côtière	Côte concernée (Km)
3.4 Réduction de la pollution marine	Projets entamés pour arrêter la pollution marine Réduction des Km de côte où il est interdit de se baigner

4.1 Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Réduction des émissions de gaz à effet de serre Ressources employées pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre
4.3 Réduction des impacts sur la qualité de l'air dus au secteur des transports	Réduction de transport par voie de terre (%)
6.1 Promotion de la culture, de la sensibilisation et de la formation en matière d'environnement	Projets et investissements dans l'innovation et dans la recherche pouvant apporter des avantages pour l'environnement
6.2 Protection de la population des risques pour la santé liés à des situations de dégradation de l'environnement	Réduction des installations dangereuses pour les populations et pour l'environnement (N°) Réduction des surfaces occupées par des décharges (ha) Réduction du nombre de personnes habitant en zone bruyante
7.2 Remise en état des éléments du patrimoine culturel	Eléments du patrimoine culturel remis en état par rapport au total des projets financés
7.3 Valorisation du patrimoine historique et culturel	Actions de mise en valeur du patrimoine historique et culturel par rapport au total des projets financés
8.1 Réduction de l'intensité énergétique et usage efficace et rationnel de l'énergie	Réduction de l'intensité énergétique
8.2 Production d'énergie à partir d'installations alimentées par des sources renouvelables dans des conditions compatibles avec l'environnement	Energie primaire (électrique et thermique) produite à partir de sources renouvelables et détail par type de source